

Règlement Sportif série IND -15 ans 2021/2022*

Ligue de Voile Bourgogne Franche-Comté

*A actualiser selon les attributions des quotas de sélection au championnat de France par la Fédération (courant automne 2021)

La saison couvre la période du **1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022**, soit 7 régates réparties sur cette période.

Trois catégories d'âge peuvent participer à la saison :

- Poussins : nés (es) en 2013 et après
- Benjamins : nés (es) en 2011 et 2012
- Minimes : nés (es) en 2008, 2009, 2010

L'IND - de 15 ans c'est quoi ?

L'Inter Série Dériveur moins de 15 ans regroupe l'ensemble des supports utilisés sur notre région pour les minimes (année des 14 ans maxi), benjamins et poussins : Optimist, Open bic, Pico etc....

Le classement sur chaque régate s'effectue **sur le mode de calcul du « temps compensé »** : c'est le temps réalisé au chronomètre pondéré d'un coefficient FFV selon le support de navigation (Optimist ou Open Bic par exemple) et non la place à l'arrivée qui définit le rang, ceci pour ne pas désavantager les supports moins rapides.

Ainsi un Optimist peut se retrouver devant un support plus rapide même s'il termine derrière sur une manche au classement « place ».

Désignation du (des) champion(s) de ligue :

Un titre de champion de ligue BFC « inter série dériveur - 15 ans » sera délivré suite aux 7 régates courues sur la saison. Cependant, une extraction du classement IND-15 ans pourra être réalisée par :

- Série (optimist/open bic) : au minimum 5 coureurs par série

Et/ou...

- Catégorie (poussin/benjamin/minime) : au minimum 5 coureurs par catégorie

La finale du championnat de ligue aura lieu lors de la régate phare qui se déroulera en juin 2022.

Les différentes pratiques : projets sportifs

OBJECTIF : CHAMPIONNAT DE LIGUE BFC

Ouvertes à tous les coureurs
**POUSSINS,
BENJAMINS,
MINIMES**

Les régates GRADE 5 du championnat de Ligue Bourgogne Franche-Comté

- Dimanche 26 septembre 2021 > Macon
- Samedi 9 octobre 2021 > Creusot
- Dimanche 14 novembre 2021 > Arc/tille
- Dimanche 20 mars 2022 > Creusot
- Dimanche 3 avril 2022 > Vesoul
- Samedi 14 mai > Montagny
- Samedi 25 juin > Panthier

- Une régate représente une manche du championnat de ligue. 1 course validée = régate validée.
- Si au moins 4 régates du championnat de ligue sont courues, le résultat de la plus mauvaise sera retiré
- Si 4 courses sont courues lors d'une régate, le résultat de la plus mauvaise sera retiré.
- Attribution des points grade 5 (répartition entre le 1^{er} et le dernier): 500 pts pour le 1^{er}, 200 pts pour le dernier, 200 pts si présence sur régate annulée, 0 pts si pas de participation.

OBJECTIF : CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES série OPEN SKIFF / OPTIMIST

Sélections ouvertes aux coureurs MINIMES

Les **POUSSINS** et **BENJAMINS** peuvent participer
aux régates sans jouer la sélection

Epreuves sélectives entre mars et mi-juin 2022

- Dimanche 20 mars 2022 > Creusot (grade 5)
- Dimanche 3 avril 2022 > Vesoul (grade 5)
- Du dimanche 16 au lundi 18 avril > Rouen (grade 4)
- Samedi 14 mai > Montagny (grade 5)

Permet d'accéder au championnat de France minimes par addition des points des 2 meilleures régates
GRADE 5 + 1 régates GRADE 4

- **Les quotas de sélection*** :

- OPEN SKIFF Garçons : 2 places sur épreuves sélectives et 1 place sur invitation (avis commission sportive**)
- OPEN SKIFF Filles : 1 place sur épreuves sélectives et 1 place sur invitation (avis commission sportive**)
- OPTIMIST Garçons : 1 place

Les coureurs sont ainsi sélectionnés en équipe de Bourgogne Franche-Comté

- Attribution des points grade 4 (répartition entre le 1^{er} et le dernier): 1000 pts pour le 1^{er}, 400 pts pour le dernier.
- Championnat de France du 9 au 15 juillet 2022 : Carcans Maubuisson

Pour la série OPTIMIST, la participation à une épreuve de grade 4 minimum (terminer dans les 2/3) sur le support des championnats de France est obligatoire entre le 01/01/22 et le 06/06/22.

****Pour rappel**, même si un quota est disponible sur une série, la ligue se réserve le droit de ne pas attribuer la place faute d'un niveau technique et sportif jugé insuffisant. Auquel cas le quota peut être rendu par la ligue à la fédération pour être réattribué sur une autre ligue.*

*****Les invitations restent soumises à un engagement véritable du coureur ou de l'équipage sur la saison pour participer au championnat de France. Le niveau technique du coureur ou de l'équipage (autonomie en régate jusqu'à 20nds, a déjà pratiqué en mer, niveau sportif suffisant) sera évalué par l'entraîneur de ligue et débattu avec la commission sportive et le délégué de série concerné.***